



RÈGLEMENT

REGLEMENT

1 – Accueil

Aucune inscription sur place. Tous les documents doivent être fournis et déposés sur le site Nikrome. Le retrait des dossards se fera sur la place du Quinconce à Buis les Baronnies ; en cas de mauvais temps le retrait pourra se faire à la salle JJ Coupon. Le retrait se fera selon les jours et horaires indiqués sur le site et le Facebook du Trail Drôme, il n’y aura aucune dérogation.

4 parcours possibles :

Au milieu des oliviers / 10km et 500m D+,

Autour du Saint-Julien / 20km et 1100m D+

Beau village perché / 27km et 1330 m D+

Sur les traces des Barons / 38km et 1800m D+

2 – Matériel obligatoire

TRAIL COURT – TRAIL LONG

☐ Couverture de survie (obligatoire)

☐ Réserve d’eau (et/ou boisson énergétique) minimum 1 litre (obligatoire)

Gobelet (obligatoire)

☐ Gels et/ou barres (conseillé)

☐ Téléphone portable (très conseillé)

Vêtements de pluie / hauts à manche / collants / bonnets / gants selon conditions météo

Note : en fonction des bulletins météorologiques et/ou pour tout autre paramètre extérieur, le directeur de course peut modifier et renforcer le matériel obligatoire.

L’utilisation des bâtons télescopiques est tolérée par le règlement de la course, mais doivent impérativement être repliés au départ. Le concurrent pourra les régler, et s’en servir à partir de la fin du tronçon goudronné

Pénalités

► Mise hors course :

- Assistance illégale en dehors des zones autorisées
- non-respect d'une consigne d'un membre de l'organisation (signaleurs, commissaire etc..)

► 10 mn :

- par matériel manquant sur le TRAIL LONG
- abandon de détritrus sur le parcours

► 5 mn :

- par matériel manquant sur le TRAIL COURT

Le matériel obligatoire peut être contrôlé de manière arbitraire avant, pendant ou après la course, par le juge arbitre.

3 – Certificats médicaux – Licences - PPS

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition sportive. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-2-1 du code du Sport, que les participants sont :

- Titulaires d'une Licence Athlé-Compétition, d'une licence Athlé-Running ou d'un Pass-Running délivrés par la FFA.

- Titulaires d'un PPS (Parcours Prévention Santé) disponible à <https://pps.athle.fr>

Le PPS est une attestation à la pratique sportive que vous obtenez en ligne, sans passer chez le médecin, après avoir répondu à un questionnaire. Il remplace le certificat médical et il est désormais valable 1 an, attention à la durée de validité.

4 - Départs et arrivées des courses / Portes horaires

Tous les départs et les arrivées se feront sur la place des Arcades.

→ Voir horaires sur le site web.

Départs 27 et 38 à 7h30

Départ 20 km à 8h30

Départ 10 km à 9h

Portes horaires :

27 et 38 km : km 10, 1^{er} ravitaillement : 9h15

38 km : Aigüères, 2^o ravitaillement : 12h15

38 km : Arrivées après 15h = non classées (4.4 km/h de moyenne)

5 - Les ravitaillements

Pas de ravitaillement sur le 10km.

1 ravitaillement pour le 20 km

2 ravitaillements pour le 27 km

3 ravitaillements pour le 38 km

Un ravitaillement d'arrivée sur la place des Arcades.

Aucun gobelet ne sera fourni aux ravitaillements. Comme indiqué au point 2 du présent règlement, le gobelet est obligatoire pendant la course.

Merci de respecter la nature, ne jetez pas vos déchets, et emballages... Des poubelles seront à disposition aux ravitaillements.

6 - Assistances

Sur le 38, 27 et 20 km : une seule assistance possible sur la RD 159 sous La Roche-sur-le-Buis : <https://maps.app.goo.gl/DpiMJVWuHdatYwVs6>

Ne pas monter en voiture au village.

Toute assistance en dehors de ces zones entraînera la disqualification immédiate de l'athlète. On entend par assistance, toute aide extérieure à l'athlète.

Les concurrents se doivent secours. En revanche l'assistance (eau, aliments, vêtements) est interdite entre coureurs. Un concurrent en détresse doit être assisté, il sera alors hors classement si le médecin de l'organisation l'autorise à terminer le parcours.

7 – Inscriptions - Tarifs

Catégories autorisées

10 km de cadets à Master (cadets = 2010 à 2011 : moins de 15km effort selon RTS FFA)

20 km, 27km, et 38 km : de Espoir à Master

Sur <https://nikrome.com/inscriptions.php>

Inscription possible jusqu'au 09/04/2027 minuit

Aucune inscription sur place

Pièce d'identité à présenter au retrait des dossards.

Retrait des dossards sur place (Place du Quinconce) le samedi 10 avril de 14h00 à 18h00. Et le dimanche 11 avril à partir de 6h30, et jusqu'à 15mn avant le départ des courses.

Épingles non fournies

La cession de dossards entre concurrents est formellement interdite, en dehors de la plateforme d'inscription qui prévoit une bourse d'échange de dossards.

Cette pratique pourrait avoir de graves répercussions en cas d'accident et de secours à victime.

L'organisation engagerait alors systématiquement des poursuites à l'encontre de la personne ayant cédé son dossard à un tiers.

10km : 12 €

21 km : 22€ (non licenciés FFA)
20€ (licenciés FFA)

40 km : 42€ (non licenciés FFA)
40€ (licenciés FFA)

27 km : 30€ (non licenciés FFA)
28€ (licenciés FFA)

Kids trail : gratuit

9- Abandons

Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste.

10 - Droits à l'image

Les concurrents acceptent l'utilisation de leur image à des fins promotionnelles. Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être éliminé.

11 - Contrôle Anti-dopage

En cas de contrôle antidopage, celui-ci sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de l'AFLD.

12 - Respect de la vie privée

Les concurrents acceptent que leurs noms figurent au palmarès.

Néanmoins, les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site FFA et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL. Ils doivent pour cela en informer par écrit l'organisateur et la FFA 3 jours avant l'épreuve.

Les concurrents acceptent que les PPS et les copies de licences soient conservés par l'organisateur.

13 - Assurance

RC organisateur : l'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile.

Nous rappelons aux participants l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de type Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L, 321-4 du Code du Sport).

Les licenciés FFA bénéficient au travers d'un contrat collectif souscrit par la Fédération, d'une assurance individuelle accident (sous réserve d'y avoir souscrit). Licenciés et participants d'une manifestation sportive sont considérés comme des tiers entre eux.

14 - Remboursements et pénalités financières

En cas de désistement ou d'annulation

14-1 : L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage).

14-2 : Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge , ou foudre...)

Demandes de remboursement

Les demandes de remboursement à 100 % seront acceptées jusqu'au 10 mars 2027 sur présentation d'un certificat médical

A partir du 11 mars 2027, en cas d'annulation de votre participation toujours sur présentation d'un certificat médical, le remboursement de votre inscription sera de **50% jusqu'au 9 avril minuit.**

Bourse d'échanges de dossards sur le site d'inscription Nikrome, et possibilité de changement de parcours jusqu'au 06/04/2027 minuit

15 –Soins

Des kinés seront présents afin de procéder à des massages de récupération suivant la demande.

Un médecin et des équipes de secouristes sont présents pour médicaliser l'épreuve.

16 –Sanitaires- Douches :

Des douches sont accessibles à la piscine municipale. Des sanitaires sont accessibles Place du Quinconce ; ainsi que des toilettes sèches.

17 –Podiums

Pas d'affichage des résultats sur le site d'arrivée, les résultats sont consultables en ligne, dès l'arrivée des coureurs sur le site Nikrome.

Les concurrents pourront donc vérifier dès leur arrivée via leur smartphone, leur résultat via le QR-Code qui sera affiché sur le dossard, et à l'arrivée. Les résultats seront en ligne dès le dimanche soir sur le site [trildrome.fr](https://bases.athle.fr) et les résultats FFA sur : <https://bases.athle.fr>.

Le protocole de remise des prix sur le 20km, le 27 km et le 38km sera limité aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes, et aux premiers de chaque catégorie.

Le protocole de remise des prix sera lancé dès que les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes d'une course seront arrivés.

Récompenses sur le 10km : 3 premiers hommes et 3 premières Femmes. Et aux premiers de chaque catégorie.